1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

1. Image d'un village de tradition.
Poursuivre l'aménagement contemporain en continuité de l'existant.

2. Finage agricole et clocher-repère dans les vues longues.
Maintenir le regroupement des habitations villageoises.

3. Habitat traditionnel – matériaux et gabarits.

4. Olne : village principal, image de la communauté, lieu d'installation des équipements collectifs. Inscription de fonctions complémentaires au logement dans le bâti ancien.

5. Restructuration des fonctions et espaces publics sur le site de l'ancienne école ; équipements collectifs**.**

6. Espace à caractère collectif : nouvelle école, sports, etc. ; espaces publics à caractère contemporain.

7. Repère dans le tissu villageois, lieu de rassemblement d'une partie de la communauté villageoise, patrimoine architectural.

8. Eléments qualifiant l'espace public.

9. Anciennes Venelles - ouverture de nouvelles venelles.

10. Aménagement de l'entrée du village en venant de Froidbermont et accès à l'espace à caractère collectif.

11. Nouvelle école, caractère architectural contemporain des construction dans l'Espace à caractère collectif.

12. Mise en valeur de l'espace rural et de la Tour du Château en entrée de village.

13 Aménagement de l'entrée de village en venant de Nessonvaux. Accès à l'Espace à destination mixte (9ha urbanisables)

14. Aménagement des espaces à l'entrée du village en venant de Bouteille.

1

2

3

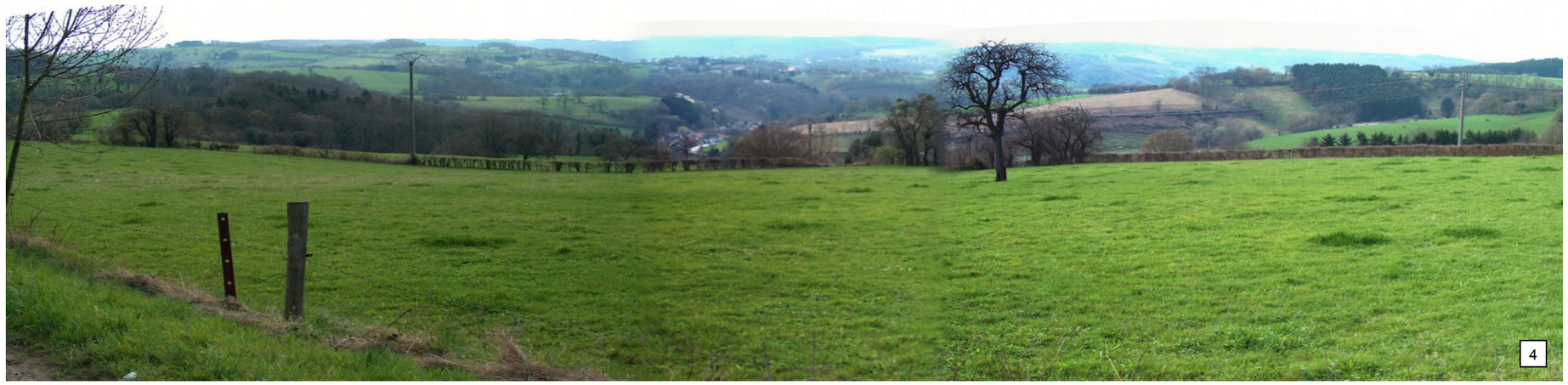
4

5

6

1. Maintenir le caractère végétal.
2. Qualifier l'espace-rue avec cohérence.
3. Maintenir des vues longues lors des opérations d'urbanisation.
   Aménager des trottoirs
4. Maintenir des vues longues permettant le repérage . Ici, vue sur la Vallée de la Vesdre.
5. Aménager le carrefour : point de convergence (voies de liaison et modes doux) - choix directionnel - espace public / nœud d'articulation entre Fosses Berger et Olne-village .
6. Aménagement paysager la totalité de l'espace en intégrant les voies dans un ensemble.

1

2

3

4

5

6

7

8

1. Hameau s'étirant sur la crête : impact paysager de toute construction.

2. Bâti traditionnel préservé, constructions nouvelles en rupture avec celui-ci.

3. Volumes imposant des fermes.
Compatibilité entre le logement et l'activité agricole.
Réaménagement des anciens sièges d'exploitation agricole.

4. Aménagement discret des voies pour ne pas entrer en concurrence avec le bâti traditionnel.

5. Finage rural à préserver, intégration des bâtiments agricoles (à gauche sur la photo).

6. Espace de la marre : lieu d'identification du hameau, milieu biologique à préserver, espace de repos et de rencontre.

7. Préserver les vues longues et le caractère bocager.

8. Préserver les vues longues.

1

2

4

6

3

5

7

1. Frange d l'agglomération – limite entre les caractères urbain et le rural.

2. En contact avec le noyau de Ayeneux, lotissements dont le mode d'organisation est en rupture avec ce noyau plus dense.
Entrée dans la commune.

3. Carrefour – point de convergence des voies mais aussi lieu public identifiant le quartier. Poursuite de l'aménagement.

4. Rue formée par la chaussée mais aussi par les espaces de recul des constructions. Incitant à la cohérence de cet espace lors de tout acte d'aménagement.

5. Aménagement de l'arrière des parcelles pour former la transition avec l'espace agricole. Plantations d'arbres à haute tige.

6. Complémentarité entre le végétal et le bâti à encourager.

7. Chemins reliant le milieu bâti et l'espace rural.
Création ou maintien des liaisons entre les villages et promenades pour les habitants.

1

2

4

3

5

6

7

8

9

1. Paysage vallonné, village niché dans les creux et sur les flancs.

2. Lieu de la collectivité : école et placette - repère et identification du village.

3. Idem.

4. Mise en valeur et organisation des accès à la vallée de la Magne. Lieu de promenade proche de l'agglomération et du village. Liaison avec Soumagne.

5. Caractère ancien, préserver qualité architecturale de certains ensembles. Importance le l'aménagement des espaces publics et privés formant la rue.

6. Organiser le parcage en veillant à la qualité paysagère.

7. Mise en valeur des lieux particularisant le village.

8. Cadrer l'installation des activités agricoles.
Eviter le bâti sur les crêtes.

9. Après son exploitation, réaménagement de la carrière du Bay)Bonnet et lien avec les itinéraires de loisirs (Vallée de la Magne).

1

2

3

4

5

1. Le Rafhay : maintien du caractère, habitat dispersé dans le milieu bocager.

2. Encourager le maintien de l'activité agricole.
Cadrer l'installation des constructions.

3. Favoriser les modes doux et aménager les itinéraires.

4. Habitat dispersé - complémentarité entre le bâti et l'espace végétal.

5. La Bouteille : convergence d'urbanisation en ruban.
Aménager un espace public - lieu d'identification des habitants.

1

2

3

4

5

6

7

8

1. Croix Renard : convergence de voies situées sur les crêtes.

2. Aménagement paysager :
   - conserver l'ampleur des vues longues,
   - parcage et voies ne prenant visuellement pas trop d'importance,
   - système directionnel (vers les villages voisins),
   - aire de repos,
   - information de type table d'orientation.

3. Idem.

4. Espace de mise en scène paysagère : Land Art.

5. Idem.

6. Idem.

7. Mise en valeur de la transition frange de l'agglomération/milieu rural.

8. En Gélivaux : préservation du hameau.

1

2

4

3

5

6

7

8

10

9

11

12

1. Talus végétal marquant la transition Olne-Froidbermont.. Traitement paysager de cette option d'aménagement des terrains constructibles. Interdire le morcellement du talus par la succession d'accès aux parcelles.

2. Froidbermont : ruban urbanisé fortement végétalisé – constructions relativement hétérogènes isolées dans des jardins. Veiller à la cohérence et la bonne qualité de l'espace public.

3. Les Fosses. Ancien site d'extraction.
Valeur biologique fortement diminuée.
Aménagement d'une aire de repos.

4. Vallon se greffant sur la voie principale. Ouverture vers le bocage. Valeur paysagère très importante. Interdiction de l'urbanisation.

5. Idem.

6. Sur la crête : arrière des parcelles occupées par les logements. Incitations à planter des arbres à haute tige afin de cerner le bâti par un élément végétal.

7. Vallée de la Hazienne **:** élément continu de très haute qualité paysagère à préserver. Impropre à la construction.

8. Paysage : relief et bocage à préserver.

9. Ruisseau : élément paysager linéaire – cause du caractère inondable de cet espace.

10. Phénomènes karstiques dans une forte proportion de la vallée.

11. Bois d'Olne : Habitat dispersé. Activité agricole.

12. Vues longues depuis la crête : vers la Vallée de la Vesdre et vers la Vallée de la Hazienne.

1

2

3

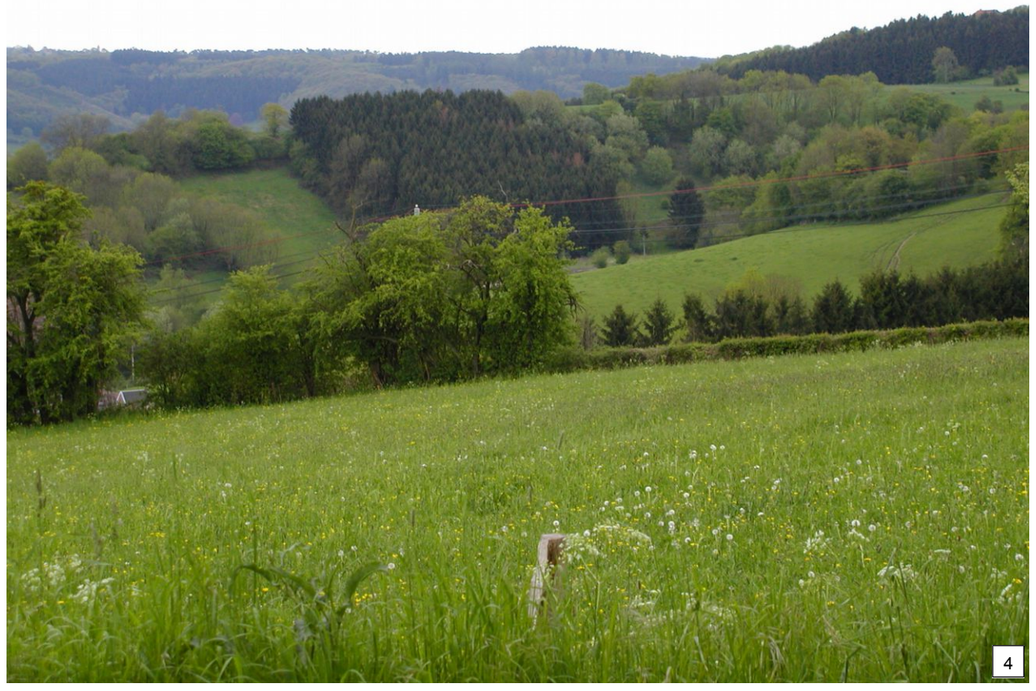
4

1. Habitat serré dans la vallée encaissée.
   Aménager les espaces publics en tant que cadre de vie de bonne qualité.

2. Eléments architecturaux dispersés sur les flancs de colline : conserver leur qualité.
   Relier les cheminements.

3. Conserver le caractère végétal.
   Encourager le maintien de l'activité agricole.

4. Conserver les vallons en tant qu'espace d'intérêt paysager.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

1. Vallée de la Vesdre encaissée**.** Fond de vallée tantôt végétal, tantôt urbanisé.

2. Idem.

3. Maintenir les arbres et les haies.

4. N61 : cadre paysager de très haute qualité – Vesdre/flancs boisés.

5. Idem. Succession de tronçons urbanisés et de milieux dits "naturels".

6. Organisation de la liaison entre les deux rives de la Vesdre.

7. N61 : améliorer les aménagements de la voie et de ses abords. Sécurité – paysage.

8. Séquence en milieu agricole. Examiner la possibilité d'organiser l'accès à la Vesdre pour la promenade (aires de repos).

9. N61 – urbanisation de par et d'autre. Amélioration de la qualité de l'espace public et maîtrise de la vitesse des véhicules.

10. Site de la carrière : améliorer les espaces en contact avec la N61 – aménagements paysagers en accord avec l'activité économique.

11. Réaménagement de la carrière après exploitation. Premiers aménagements durant l'exploitation.